

Code de Transparence ISR

FCP Nouvelle Stratégie 50

Juillet 2016

Données générales

- Donnez le nom de la société de gestion en charge de Nouvelle Stratégie 50.

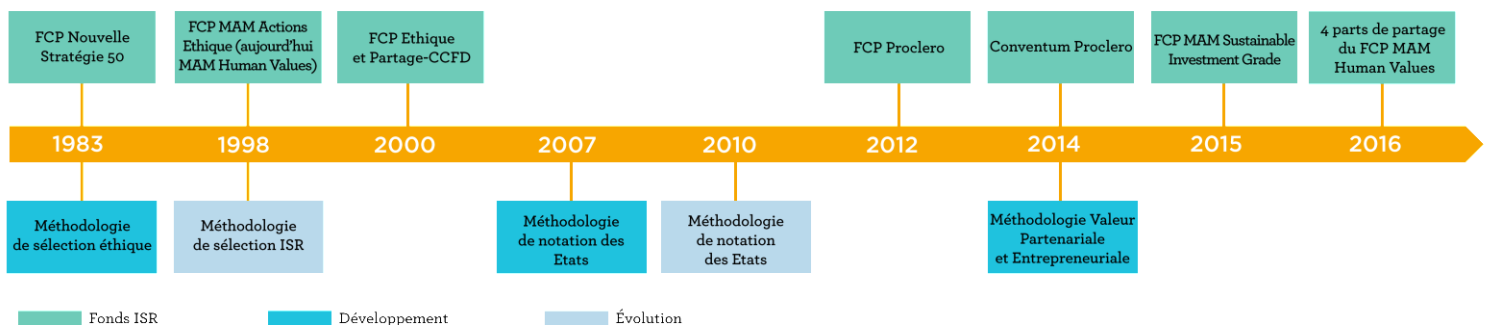
Meeschaert Asset Management
12, Rond-Point des Champs-Élysées
75008 Paris
+33 (0)1 53 40 20 20
www.meeschaert.com

- Décrivez de façon générale la philosophie ISR de la société de gestion et la façon dont elle la décline concrètement.
 - Une philosophie inhérente à l'esprit de l'entreprise.

Pour nous, l'accroissement forcené du patrimoine sans objectif « humain » peut, à terme, s'avérer destructeur pour les individus, les groupes et les familles. C'est pourquoi l'écoute, la disponibilité et l'accompagnement dans le choix d'allocation en fonction des projets de vie, sont des valeurs primordiales développées par le groupe. Dans cet esprit, Meeschaert Asset Management a créé une gamme de fonds ISR afin de répondre aux préoccupations sociales et environnementales formulées par des clients. Une grande proximité est préservée entre les collaborateurs et les clients : rencontres régulières, réunions d'information avec les gérants et analystes.

- Meeschaert Asset Management, pionnier des gestions ISR en France.

Pionnière en France, la société Meeschaert Asset Management a créé le premier fonds éthique en 1983, à la demande de congrégations religieuses. Les économistes de ces congrégations souhaitaient alors investir sur les marchés financiers, tout en respectant leurs convictions et en contribuant à un développement harmonieux des personnes et de l'environnement.



Depuis plus de 30 ans, Meeschaert Asset Management a ainsi développé une offre spécifique et a formalisé une méthodologie de sélection ISR des entreprises et des Etats. Depuis 2009, Meeschaert Asset Management est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UNPRI).

Pour les clients qui le souhaitent, Meeschaert Asset Management propose un travail sur mesure en amont : une charte ISR est rédigée conjointement avec le client, afin que les critères d'exclusion et d'intégration positive du fonds correspondent plus précisément à ses propres attentes. La batterie d'outils appliqués à la sélection extra-financière des émetteurs est donc évolutive.

- Des moyens humains dédiés à la gestion ISR

Pour assurer l'ensemble de ces missions, Meeschaert Asset Management dispose d'une équipe interne de deux analystes ISR et de trois gérants de fonds ISR. La société a également recours à différents prestataires extérieurs (agences de notation sociale, expert en vote d'actionnaires, intermédiaires financiers...).

Une collaboration élargie à de nombreuses parties-prenantes permet également d'enrichir nos démarches internes. Nos partenaires historiques, l'association Ethique et Investissement et le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD - Terre Solidaire), participent ainsi aux comités de gestion ISR mensuels. Après la présentation d'une analyse sectorielle ou thématique, ils contribuent à la sélection des entreprises intégrées au périmètre d'investissement ISR, en apportant un éclairage associatif et de terrain. L'adhésion au Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et à l'Eurosif offre également de nombreuses opportunités d'échanges sur les grandes problématiques de l'investissement socialement responsable. Après avoir participé à un groupe de travail étudiant l'évolution des ressources humaines dans les grands groupes et sur la gestion des risques environnementaux par les entreprises françaises, l'équipe ISR de Meeschaert Asset Management s'est également engagé depuis 2014 dans un groupe de travail portant sur la répartition de la valeur au sein de l'entreprise.

- Participation à la promotion et à la diffusion de l'ISR

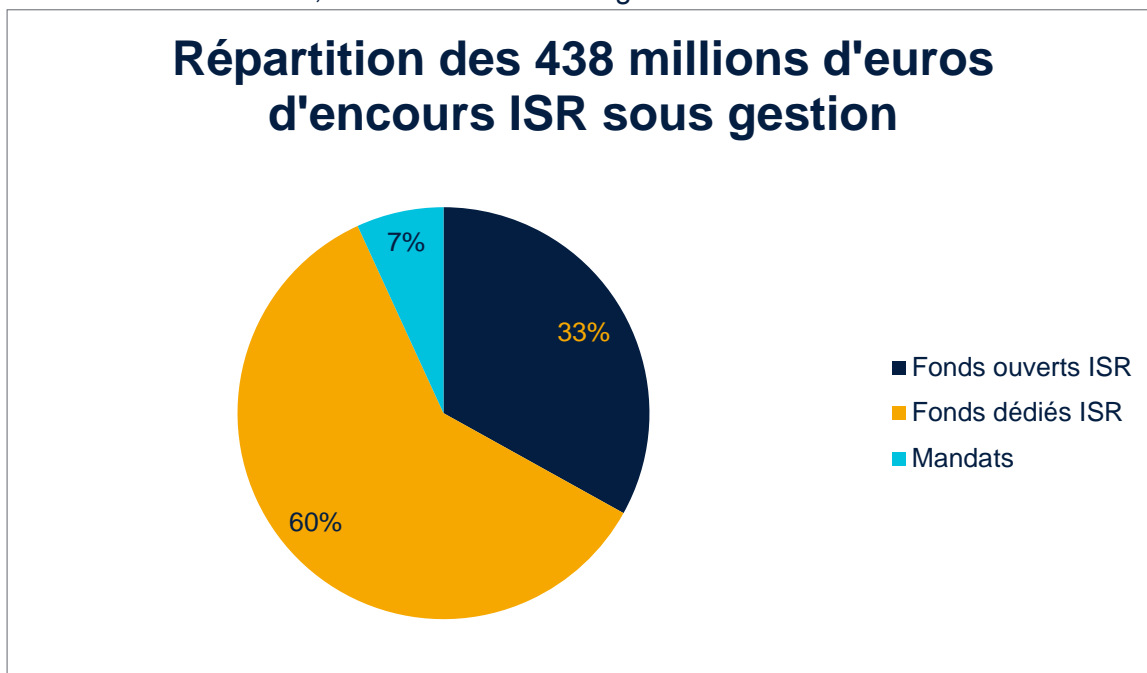
Meeschaert Asset Management s'inscrit dans une démarche de sensibilisation et de formation à l'ISR. A cette fin, nous organisons régulièrement des journées de présentation pédagogique des grands mécanismes méthodologiques utilisés dans ce type d'investissement. L'univers de l'ISR étant relativement complexe et multiple, nous considérons qu'il est important de donner les outils de compréhension nécessaires aux investisseurs intéressés par ces produits. C'est pourquoi, depuis 2010, nous avons lancé un site internet dédié à nos activités en ISR : <http://isr.meeschaert.com/>. Y figurent les principaux axes méthodologiques employés, des informations sur les enjeux de l'engagement actionnarial, une présentation de notre gamme et de nos partenaires, ainsi qu'une synthèse de nos travaux de recherche. Par ailleurs, les analystes ISR et les gérants de Meeschaert Asset Management interviennent régulièrement dans le cadre de colloques et conférences portant sur ce sujet.

A cet égard, les journées organisées par l'un de nos partenaires associatifs, Ethique et Investissement, sont l'occasion de diffuser les grands enjeux de l'ISR face à un public diversifié. Des réunions clients sont également organisées dans nos agences, à Paris et dans plusieurs grandes villes françaises, afin de présenter les principaux résultats obtenus dans le cadre de nos analyses sectorielles et thématiques.

Enfin, par la publication sur notre site Internet de nos travaux de recherche, Meeschaert Asset Management cherche à sensibiliser différents types de publics (institutionnel, privé, universitaire...) à ces questions.

- Des encours ISR répartis entre fonds dédiés, fonds ouverts et mandats de gestion :

A la fin de l'année 2015, les encours ISR sous gestion s'élevaient à 438.3 millions d'euros.



- Présentation des principales caractéristiques du fonds commun de placement Nouvelle Stratégie 50

Classification AMF : Diversifié

Objectifs du fonds : NOUVELLE STRATEGIE 50 est un FCP dont l'objectif de gestion est d'offrir une croissance du capital à long terme par le biais d'un portefeuille diversifié selon des critères éthiques et de développement durable. La gestion vise à surperformer son indicateur de référence composé de 60 % de l'indice MSCI EMU net total return et de 40 % de l'indice monétaire (Eonia). Cet indice composite ne définit pas de manière restrictive, l'univers d'investissement mais permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le fonds.

Durée de détention recommandée : 5 ans

Éligibilité : assurance vie

Indice de référence : 60 % MSCI Euro NTR et 40 % Eonia

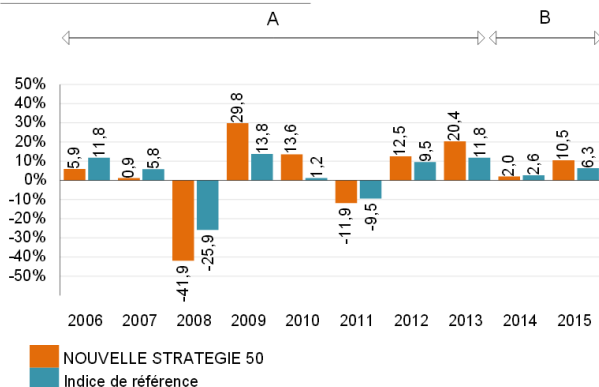
Total des frais sur encours 2015 : 2,63 % TTC de l'actif net

Actif net au 29/04/2016 : 16 729 M€

Devise : euro

Historique des performances :

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie.

La performance du FCP est calculée coupons nets réinvestis.

A compter du 08/11/2013, l'indice de référence tient compte des dividendes réinvestis.

Tickers Bloomberg indice composite de référence : MSDEEMUN, EONCAPL7.

Date de création du fonds : 22/04/1983

Devise de référence : Euros

A : 60% MSCI EURO, 40% EONIA
B : 60% MSCI EMU NTR, 40% EONIA

Source: Prospectus Nouvelle Stratégie 50 (01/04/2016)

Performances au 29/04/2016 :

YTD : -5,09 %

1 an glissant : -9,45 %

3 ans glissants : 23,34 %

5 ans glissants : 22,30 %

Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures.

Echelle de risque :

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Source: Prospectus Nouvelle Stratégie 50 (01/04/2016)

Reporting et portefeuille complet : <http://institutionnels.asset-management.meeschaert.com/wp-content/uploads/fcp/fiche/FR0000970972.pdf>

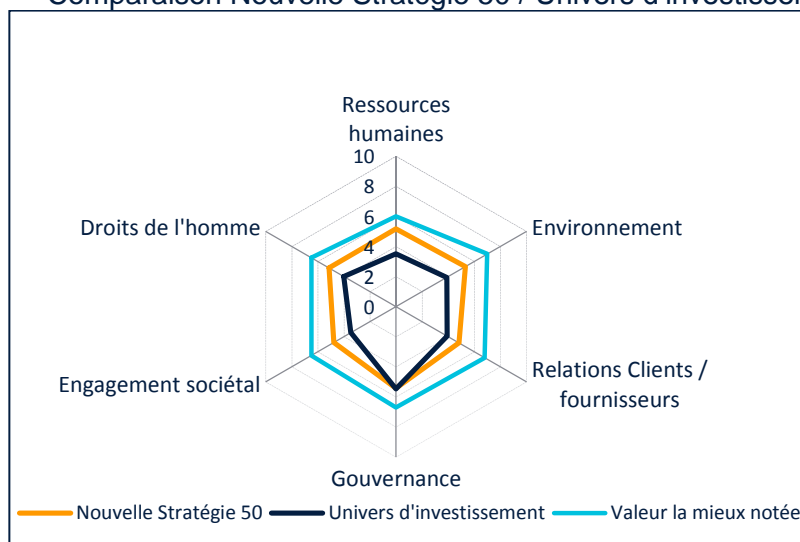
Ce fonds a obtenu le label ISR Novethic 2015.

A cette date, le fonds ne pratique pas de prêts de titres et n'utilise pas de produits dérivés.

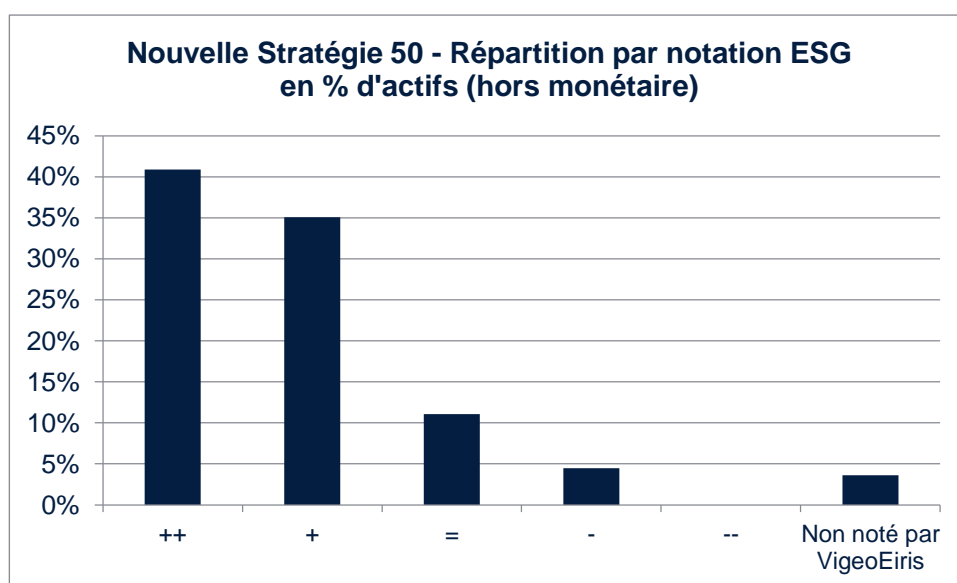
- Détaillez les moyens permettant d'obtenir plus d'information concernant Nouvelle Stratégie 50.

Partant du constat que le reporting mensuel d'un OPCVM ISR devait avoir une dimension complémentaire à celle des reportings de fonds classiques, les analystes ISR et les gérants de Meeschaert Asset Management ont souhaité offrir plus de transparence et de lisibilité aux investisseurs. Un document d'information mensuel spécifique aux FCP ISR a donc été créé. Téléchargeable sur le site internet, il détaille notamment les critères extra-financiers ainsi que l'intégralité des portefeuilles. Sa première page présente les données financières classiques du FCP concerné telles que la performance, l'allocation d'actifs ou encore l'allocation sectorielle. La seconde traduit la volonté de communiquer des informations pertinentes sur la sélection des valeurs à travers :

- Un schéma synthétisant le processus de gestion ISR de Meeschaert Asset Management, permettant aux investisseurs de comprendre les différentes étapes du travail d'analyse et de sélection des valeurs.
- Une comparaison, à partir des critères de notation VigeoEiris, du profil extra-financier du fonds et de l'indice européen MSCI EMU NTR
Comparaison Nouvelle Stratégie 50 / Univers d'investissement :



- Un histogramme sur la répartition du portefeuille, basé sur les notations VigeoEiris : les entreprises figurant dans les 2 premiers déciles sont classées « ++ », dans les déciles 3 et 4 « + », dans les déciles 5 et 6 « = », dans les déciles 7 et 8 « - », et dans les déciles 9 et 10 « - - ».



- La composition intégrale du portefeuille du fonds, classé par secteur, précisant le poids de la valeur et sa notation par l'agence extra-financière VigeoEiris ou Ethifinance.
- Le programme des présentations thématiques et sectorielles de l'année en cours est également dressé.

Ces informations complémentaires, ainsi que d'autres documents, sont disponibles sur les sites internet particuliers. asset-management.meeschaert.com et isr.meeschaert.com. Notre rapport d'activité annuel, le document de présentation de la méthodologie Meeschaert Asset Management et les reportings mensuels de nos fonds ISR sont téléchargeables en ligne. Il

est également possible de nous envoyer directement vos questions par mail, en cliquant sur la rubrique « Contact ».

| Critères d'investissement ESG

- Comment Nouvelle Stratégie 50 définit-il l'ISR ?

Meeschaert Asset Management a élaboré une méthode hybride de sélection des entreprises, reposant sur quatre grands piliers :

- 1) **L'exclusion sectorielle** : sont exclues les entreprises qui réalisent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans des activités qui peuvent engendrer des mécanismes de dépendance, qui portent atteinte à la dignité humaine ou qui sont susceptibles de favoriser les trafics d'armes et la recrudescence de conflits armés au niveau international.
- 2) **La sélection "best-in-class"** : elle s'effectue au moyen d'études sectorielles selon une grille d'analyse ESG dont les différents critères (environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance) sont pondérés différemment en fonction des secteurs d'activité. Par exemple, les politiques environnementales d'une entreprise opérant dans les extractions minières ont un poids bien plus important que lors de l'analyse d'une entreprise offrant des services informatiques. L'analyse des relations tissées avec les différentes parties-prenantes concernées par l'activité d'une entreprise est intégrée aux études réalisées :



- 3) **La perspective thématique** : parallèlement, les analystes ISR procèdent à une sélection proactive d'entreprises dont l'activité a une forte valeur ajoutée sociétale (développement durable, santé...).

- 4) **L'engagement actionnarial** : il se traduit par un vote aux assemblées générales et un dialogue avec les entreprises, afin de faire valoir nos principales préoccupations ISR aux responsables du développement durable et des ressources humaines du groupe rencontré.

L'atout de cette méthode repose sur la **complémentarité** des quatre démarches développées : cette approche donne une vision globale et multidimensionnelle des entreprises analysées, en évaluant la qualité des relations tissées avec l'ensemble de ses parties-prenantes.

• Quels sont les critères d'investissement ESG de Nouvelle Stratégie 50 ?
Les entreprises ayant passé le premier filtre composé de critères d'exclusion (armement, jeux d'argent, pornographie, tabac, alcool et OGM agricoles) sont ensuite évaluées sur la base de critères extra-financiers tels que :

- le respect des **droits de l'Homme**
 - la **politique sociale** menée par les entreprises
 - la gestion des **impacts environnementaux** liés à leur activité
 - la qualité des relations nouées avec les **fournisseurs** et les **clients**
 - les partenariats tissés avec les **communautés locales** des lieux d'implantation
 - la **gouvernance** mise en œuvre
- Comment les critères d'investissement ESG sont-ils déterminés ?
- Pour la sélection des entreprises

Les entreprises ayant passé le premier filtre composé de critères d'exclusion (armement, jeux d'argent, pornographie, tabac, alcool) sont ensuite évaluées sur la base de critères extra-financiers tels que :

1. le respect des droits de l'Homme
2. la politique sociale menée par les entreprises
3. la gestion des impacts environnementaux liés à leur activité
4. la qualité des relations nouées avec les fournisseurs et les clients
5. les partenariats tissés avec les communautés locales des lieux d'implantation
6. la gouvernance mise en œuvre

- Pour la sélection des Etats

Lors de sa création en 2007, le fonds commun de placement MAM Obligations ISR, anciennement MAM Obligation Ethique, a utilisé un processus de sélection ISR simplifié. Alors que le choix des émetteurs privés s'est automatiquement calqué sur la méthode appliquée aux actions, le processus de sélection des Etats, sans aucun préalable auquel se référer, s'est basé sur trois grands indicateurs :

- L'Indice de Performance Environnementale, développé par l'Université de Yale, pour le pilier Environnement.
- L'Aide Publique au Développement relative au PIB, pour le pilier Social.
- L'Indice de Perception de la Corruption, publié par Transparency International, pour le pilier Gouvernance.

Au cours de l'été 2010, la révision de cette méthode a été mise à l'ordre du jour. Après avoir réévalué la pertinence des trois premiers critères utilisés, de nouveaux indicateurs ont été

recherchés. Pour que la méthode de sélection soit suffisamment robuste, il était en effet nécessaire de dépasser la méthode mono-critère pour chaque domaine.

Dans un premier temps, quatre grandes thématiques ont été identifiées : qualité de l'environnement, conditions sociales, bonne gouvernance et politiques sociétales. Une pondération identique a été accordée à chaque pilier :

Thématiques	Pondération
Environnement	25 %
Social	25 %
Gouvernance	25 %
Sociétal	25 %

Par la suite, le contenu de chaque domaine a été approfondi, puis décliné en plusieurs indicateurs.

Une importance particulière a été accordée à la diversification des sources :

Sources	Pondération
Universités	35 %
Institutions publiques	35 %
Société civile	30 %

Indicateur de performance environnementale

Créé en 2005 par des universitaires de Yale et de Columbia, l'EPI (« Environmental Performance Index ») agrège une série d'indicateurs mesurant la capacité des pays à protéger l'environnement. Cette évaluation se décompose en deux grands domaines d'étude:

- La vitalité des écosystèmes, qui comprend les sous-catégories suivantes : changement climatique, agriculture, pêche, forêt, biodiversité et habitat, ressources en eau, pollution de l'air.
- La santé environnementale, évaluée par une analyse des enjeux suivants : pollution atmosphérique, accès à l'eau potable et hygiène, mesure du fardeau environnemental de la maladie.

Empreinte carbone

De source également académique, l'empreinte carbone mesure l'ensemble des gaz à effet de serre issus de la production des biens et des services consommés dans le pays, ainsi que ceux émis au moment de la consommation. Cette évaluation inclut donc les émissions des produits importés et exclut celles des biens exportés. Elle intègre également le poids carbone lié au transport des marchandises. Ainsi, c'est le comportement des habitants du pays, considérés en tant que consommateurs, qui est pris en compte.

Les trois indicateurs suivants permettent d'intégrer une grille d'évaluation sociale dans la sélection des Etats. Tous publiés par Eurostat, ce sont des statistiques brutes qui recouvrent différents enjeux : la lutte contre la pauvreté, le droit au travail et l'équité entre hommes et femmes.

Taux de risque de pauvreté après transferts

Selon la définition d'Eurostat, le taux de risque de pauvreté après transferts correspond à la part des personnes, au sein de la population, dont le revenu disponible - après transferts

sociaux - se situe en-dessous du seuil de risque de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national.

Taux de chômage

Egalement issu du calcul réalisé par l'office statistique de l'Union Européenne, le taux de chômage est le pourcentage de demandeurs d'emploi par rapport à l'ensemble des forces de travail, qui regroupent les personnes occupées et les chômeurs. Ces derniers incluent l'ensemble des personnes âgées de 15 à 74 ans qui étaient sans travail pendant la semaine de référence, disponibles pour travailler, à la recherche active d'un travail.

Ecarts de rémunération hommes / femmes

L'écart de rémunération entre hommes et femmes est calculé comme « la différence entre l'écart de la rémunération horaire brute moyenne des hommes salariés et des femmes salariées, en pourcentage de la rémunération horaire brute moyenne des hommes salariés ». Le périmètre intègre l'ensemble des salariés des entreprises de 10 salariés et plus. Cet indicateur apporte ainsi une vision globale de la discrimination salariale subie par la population féminine active sur le marché du travail.

En ce qui concerne le pilier de la bonne gouvernance, la sélection de ces indices s'est focalisée sur la diversité de leurs concepteurs, le caractère innovant des plus récents et la légitimité reconnue pour le plus ancien d'entre eux.

Indice de perception de la corruption

Etabli annuellement par Transparency International, l'indice de perception de la corruption est un indicateur composite, formé à partir de seize sondages effectués par dix organismes indépendants. Il exprime le sentiment des milieux des affaires et d'analystes, sur le niveau de corruption perçu dans les administrations publiques et la classe politique du pays. L'ONG définit la corruption comme « l'abus d'une charge publique à des fins d'enrichissement personnel ». Concrètement, cette dernière se manifeste alors sous la forme de pots-de-vin qui sont versés dans le cadre de marchés publics, de détournements de fonds, etc.

Indice de gouvernance mondiale

L'indice de gouvernance mondiale a été pensé et formalisé par le « Forum pour une nouvelle gouvernance mondiale », plate-forme qui regroupe des acteurs de la société civile.

Il se décompose en cinq thématiques, formalisées par différents critères :

- Le domaine « Paix et sécurité » intègre la sécurité nationale (conflits, réfugiés et demandeurs d'asile, personnes déplacées) et la sécurité publique (climat politique, degré de confiance entre citoyens, criminalité violente et homicides).
- L'« Etat de droit » se base sur une analyse de l'arsenal législatif en place, du degré d'indépendance du système juridique et du niveau de corruption.
- La catégorie « Droits de l'Homme et participation » se compose des droits civils et politiques, de la participation des citoyens et des droits de la femme.
- Une partie « Développement durable » s'articule autour des trois grands piliers sur lesquels se base communément ce concept : secteur économique, dimension sociale et protection environnementale. Chacun d'eux est évalué sous deux angles : les niveaux de solidarité intergénérationnelle et intra-générationnelle (partage des richesses).
- Enfin, le « développement humain » est considéré à l'aune du bien-être et du bonheur de la population, matérialisés par les sous-indicateurs suivants : mener une vie longue et saine, être bien informé, avoir accès aux ressources

requis pour un niveau de vie décent et pouvoir participer à la vie de la communauté.

Indice de l'opacité financière

L'indice de l'opacité financière a été élaboré par une coalition d'organisations non gouvernementales : le réseau international pour la justice fiscale (« tax justice network »). Il offre un classement des différentes juridictions, suivant leur niveau de secret financier et la place occupée par les services financiers « offshore » dans le système international. Pour établir cette hiérarchie, trois domaines sont traités : droit de propriété, réglementation de la transparence des sociétés et coopération internationale.

Le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, partenaire associatif de Meeschaert Asset Management, participe à ce réseau. Désireux d'intégrer la transparence fiscale dans la panoplie des critères utilisés pour son fonds, un groupe de travail a été créé à ce sujet. Il nous a donc semblé d'autant plus cohérent d'utiliser l'Indice de l'opacité financière dans le cadre de la sélection des Etats.

Les trois derniers indicateurs sélectionnés alimentent le pilier sociétal de la méthodologie. Domaine particulièrement diversifié, celui-ci regroupe des problématiques variées : la liberté de la presse, la promotion de la paix et le développement humain.

Liberté de la presse

L'indice conçu par Reporters sans Frontières mesure le degré de liberté de la presse dans le monde, en s'appuyant sur huit grandes catégories :

- Agressions, emprisonnements et menaces,
- Menaces indirectes, pressions et accès à l'information,
- Censure et autocensure,
- Médias publics,
- Pressions administratives, judiciaires et économiques,
- Internet et nouveaux médias,
- Nombre de journalistes assassinés, emprisonnés, agressés et menacés, et responsabilité de l'Etat dans ces actes,
- Données générales sur les médias dans le pays.

Indice mondial de la paix

Créé en 2007 par l'«Institute for Economics and Peace », l'indice mondial de la paix classe 149 pays par l'agrégation de 23 sous-indicateurs regroupés dans trois grandes thématiques : conflits domestiques et internationaux en cours, sécurité dans la société et militarisation.

Indice de développement humain

L'IDH, calculé par l'OCDE, cherche à définir le niveau de développement humain au travers de trois domaines :

- La promotion d'une vie longue et en bonne santé, mesurée par l'espérance de vie à la naissance,
- Le développement des connaissances,
- Le niveau de vie, calculé en fonction du PIB par personne.

La matrice ainsi formée tend à améliorer l'analyse d'une obligation souveraine, dans ses caractéristiques extra-financières. Elle exploite des indices récents, développés aussi bien par les instituts statistiques, le milieu universitaire et la société civile. Loin d'être exhaustive,

cette méthode permet cependant de saisir une variété de caractéristiques que revêt un Etat dans sa responsabilité environnementale, sociale, gouvernementale et sociétale.

Processus d'analyse ESG

- Décrivez votre méthodologie et votre processus d'analyse ESG

Méthodologie de sélection ESG des Etats :

Les onze indicateurs précédemment mentionnés sont chacun transformés en une note relative de 0 à 20. La moyenne pondérée de ces indicateurs est ensuite utilisée pour en déduire un classement général. Les classements sont remis à jour annuellement.

Résultat du classement 2016

Périmètre d'investissement ISR (note > 10/20)

Rang	2016	Notation finale
1	Suède	15,9
2	Danemark	15,8
3	Islande	15,8
4	Norvège	15,1
5	Finlande	15,0
6	Slovénie	12,3
7	Pays-Bas	12,0
8	Autriche	11,8
9	Irlande	11,3
10	Luxembourg	11,2
11	France	10,6
12	Portugal	10,6
13	Royaume-Uni	10,1
14	Allemagne	10,1
15	Rép. tchèque	10,0
16	Malte	9,7
17	Belgique	9,5
18	Espagne	9,0
19	Pologne	8,8
20	Lituanie	8,6
21	Hongrie	8,4
22	Estonie	8,3
23	Slovaquie	8,2
24	Croatie	7,3
25	Lettonie	7,3
26	Italie	6,4
27	Roumanie	6,0
28	Chypre	5,5
29	Bulgarie	5,1
30	Grèce	5,0

Méthodologie de sélection ESG des entreprises :

Afin d'assurer la qualité et la pérennité de notre méthode de travail, notre **comité de gestion ISR** se réunit dix fois par an. Composé de notre équipe ISR et de nos partenaires associatifs, chaque comité présente les résultats d'une nouvelle étude sectorielle ou thématique, réalisée par les analystes ISR de Meeschaert Asset Management.

Pour la sélection des entreprises issues du Stoxx 600, l'évaluation intègre principalement les notations extra-financières de VigeoEiris, complétées par les informations issues des différentes parties-prenantes. Pour qu'une entreprise puisse être intégrée au périmètre d'investissement, elle doit être classée dans l'un des 6 premiers déciles selon la classification VigeoEiris. Autrement dit, quand un titre se situe en-dessous de ce seuil (ce qui correspond aux évaluations - et - -), il est de facto sorti du périmètre d'investissement. Cependant, une bonne note ne signifie pas automatiquement l'intégration de la valeur au périmètre : cette décision, prise en concertation avec nos partenaires associatifs, dépend des résultats de l'étude interne.

Classement VigeoEiris	Equivalence MAM
Déciles 1 et 2	++
Déciles 3 et 4	+
Déciles 5 et 6	=
Déciles 7 et 8	-
Déciles 9 et 10	--

Pour les entreprises de taille plus petite (valeurs moyennes) ou appartenant à une autre zone géographique, une évaluation interne permet de déterminer leur profil ESG. Parmi les principales sources d'information alors utilisées, figurent le rapport de développement durable et les travaux des intermédiaires financiers, parfois complétés par des commandes spécifiques auprès d'agences de notation telles qu'EthiFinance, ou par une prise de contact avec l'entreprise.

MAM transpose la notation Ethifinance dans son processus interne comme suit :

Note Ethifinance	Equivalence MAM
De 81/100 à 100/100	++
De 61/100 à 80/100	+
De 41/100 à 60/100	=
De 21/100 à 40/100	-
De 0/100 à 20/100	--

Les comités de gestion ISR sont caractérisés par leur forte interactivité : chacun de nos partenaires enrichit le débat, en partageant son expérience et en faisant valoir les valeurs de son institution. A la fin du comité, nous procédons à une sélection rigoureuse des entreprises dont le niveau de responsabilité sociale correspond à nos critères ISR. Elles intègrent alors le périmètre d'investissement ISR Meeschaert Asset Management, outil de base utilisé par les gérants de nos fonds ISR.

Méthode

Faire vivre le périmètre d'investissement éthique

Analyses sectorielles :

- Identifier les principaux enjeux liés au secteur d'activité.
- Classer les entreprises du secteur selon le degré d'intégration de ces enjeux :



- Sélectionner les meilleures entreprises dans chacun des secteurs.

Analyses thématiques :

- Sélectionner des enjeux de sociétés fondamentaux, ayant de forts impacts sur l'être humain ou sur l'environnement.
- Réaliser un état des lieux sur la problématique sélectionnée :
 1. Description des enjeux
 2. Analyse des risques
 3. Sélection des activités contribuant à la lutte contre ces risques.
- Choisir les entreprises à intégrer au périmètre d'investissement.

⇒ Complémentarité de ces deux approches.

- Le gestionnaire de fonds emploie-t-il une équipe d'analystes internes ESG et/ou recourt-il à un ou plusieurs prestataires spécialisés dans ce domaine ?

Les analyses sectorielles et thématiques sont réalisées en interne, par l'équipe d'analystes ISR de Meeschaert Asset Management. Afin de mener à bien ces études, un grand nombre de sources variées et de bases de données sont utilisées (les agences de notation sociale VigeoEiris, Sustainalytics ainsi qu'EthiFinance, l'expert en gouvernance et en vote d'actionnaires Proxinvest et le réseau ECGS, différents intermédiaires financiers, des travaux scientifiques, les réglementations nationales et européennes, les traités internationaux, les rapports associatifs, les études Novethic ...).

Un partage des connaissances est organisé au sein d'organismes spécialisés, tels que le Forum pour l'Investissement Responsable et Eurosif.

- Existe-t-il une procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie d'analyse ESG ?

Le contrôle s'effectue par nos partenaires associatifs (Ethique et Investissement, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement), qui ont un pouvoir de décision dans la sélection des entreprises dans le périmètre d'investissement.

- Le processus d'analyse ESG inclut-il un dialogue avec des parties prenantes ?

Dans le cadre des études sectorielles et thématiques, un panel de cinq ou six entreprises est déterminé chaque année, en fonction de la singularité de leur démarche ESG (cette dernière pouvant être aussi bien positive que négative). Il convient alors de les rencontrer afin d'approfondir notre compréhension des bonnes pratiques mises en place ou, à l'inverse, de les alerter sur les manquements qui nous semble émerger de leurs politiques internes.

- Les entreprises/émetteurs ont-ils accès à leur profil ou analyse ?

Les entreprises n'ont actuellement pas accès à leur profil ou à leur analyse, sauf dans le cadre des rencontres que nous pouvons solliciter auprès d'elles.

- A quelle fréquence le processus d'analyse ESG est-il révisé ?

Notre méthode de sélection conserve ses grandes spécificités. De façon occasionnelle, elle peut toutefois s'élargir à de nouveaux critères ESG en fonction de l'évolution des enjeux et des informations disponibles. Ainsi, depuis la définition de ce processus au début des années 1980, les critères environnementaux ont pris une place plus importante, parallèlement à la prise de conscience publique des dangers du changement climatique. Plus récemment, la prévention des risques psycho-sociaux est devenue un enjeu majeur dans l'évaluation de la politique santé et sécurité d'une entreprise. De même, la promotion de la transparence fiscale des entreprises constitue une demande croissante de la part de nos partenaires associatifs : nous intégrons désormais cet élément dans l'analyse des entreprises.

- Quelles informations issues de ce processus sont divulguées aux investisseurs ?

Divers documents sont disponibles sur les sites internet Meeschaert ISR et Meeschaert Asset Management. Comme déjà mentionné le reporting de chaque fonds ISR et le document de présentation des méthodologies peuvent être téléchargés à partir de ce site.

| Evaluation, sélection et politique d'investissement

- Comment les résultats de l'analyse ESG sont-ils intégrés dans le processus d'investissement, notamment pour la sélection et l'approbation des entreprises/émetteurs dans lesquels Nouvelle Stratégie 50 investit ?

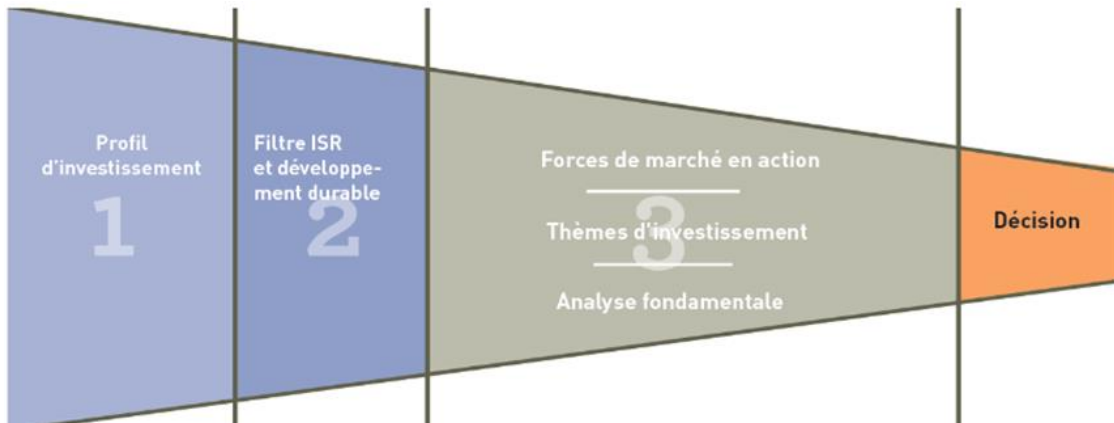
L'analyse ESG intervient en amont de la sélection des entreprises et des émetteurs dans lesquels investit le fonds :

L'univers d'investissement initial est composé du Stoxx 600 et d'un vivier d'une centaine d'entreprises supplémentaires, principalement sélectionnées au sein des thématiques suivantes : énergies renouvelables, efficacité énergétique, sécurité et santé. A partir de cet univers, interviennent les deux grands filtres ISR :

- Filtre d'exclusion
- Filtre de sélection ESG

Le filtre exclusion est appliqué sur l'univers d'investissement, soit le Stoxx600 complété de la centaine d'entreprises sélectionnées supplémentaires.

Le filtre de sélection ESG, appliqué dans le cadre des analyses sectorielles et thématiques, est enrichi d'une compréhension économique et financière des grands enjeux qui dominent l'évolution du secteur étudié. Cette appréhension sectorielle globale nous semble en effet indispensable à la compréhension des défis que doivent relever les entreprises. Par exemple, si le modèle économique d'un secteur est en pleine mutation, l'importance accordée à la gestion des ressources humaines et à l'accompagnement des salariés dans le cadre de plans de restructurations devra être d'autant plus prépondérante dans la grille d'analyse ESG. Ces deux étapes permettent de déterminer le « périmètre d'investissement ISR » de Meeschaert Asset Management, composé de l'ensemble des entreprises dans lesquelles les gérants des fonds ISR peuvent investir. Les décisions d'investissement n'interviennent donc qu'en aval et ne peuvent s'effectuer en dehors du périmètre ISR.



- Quel est le processus de désinvestissement en lien avec des critères ESG ?

Le périmètre d'investissement ISR évolue sur une base mensuelle : que ce soit pour des raisons d'ordre structurel ou conjoncturel, la décision peut être prise de sortir une ou plusieurs entreprises de ce référentiel. Lorsque le cas se présente, le gérant du fonds doit vendre l'ensemble de la ligne dans une période de trois mois s'il est investi dans l'entreprise concernée.

- Des désinvestissements découlant des critères ESG du ou des fonds ont-ils eu lieu dans l'année écoulée ?

En 2015, Experian et KBC ont été sorties du portefeuille car notre analyse nous a mené à sortir ces entreprises du périmètre d'investissement ISR.

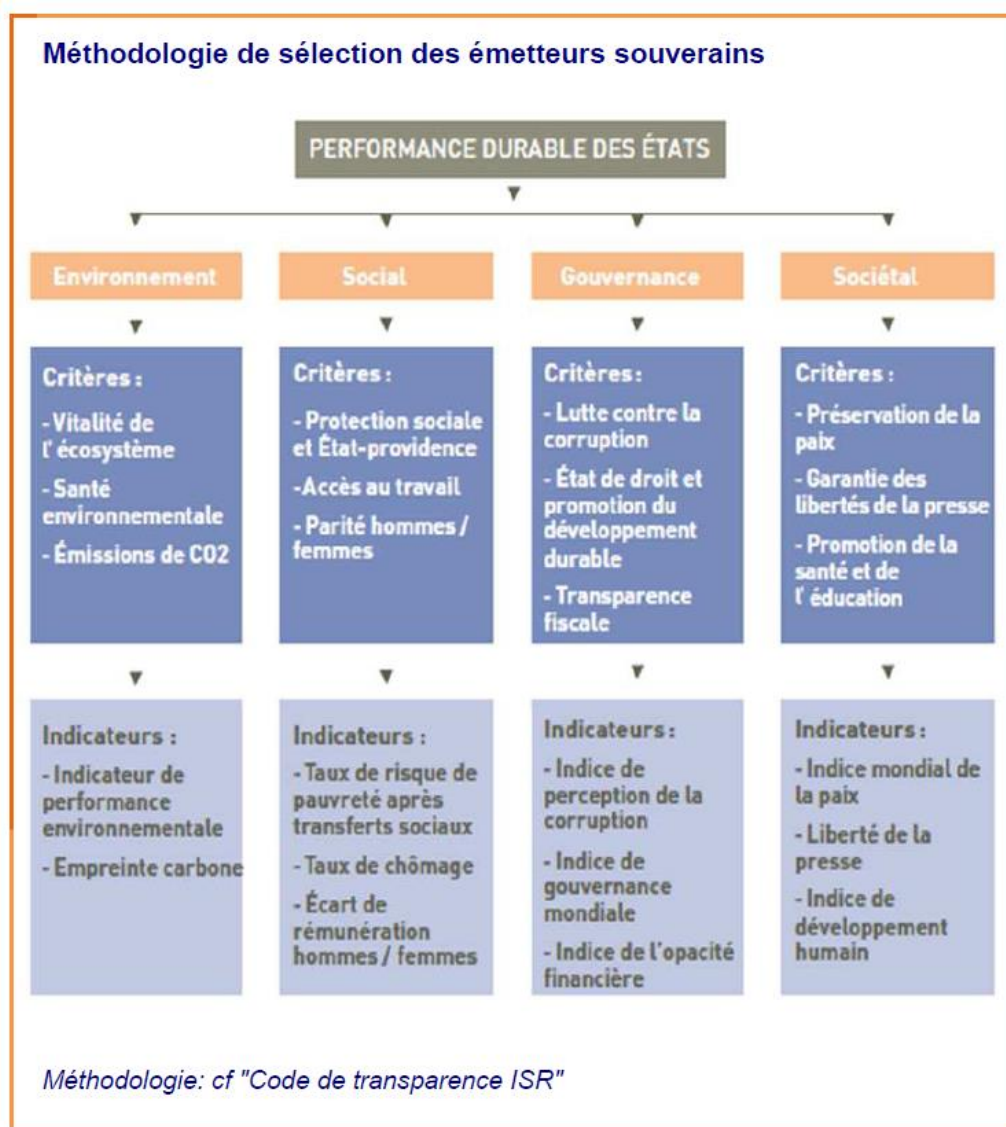
- Les investisseurs sont-ils informés des désinvestissements liés aux critères ESG ?

Les investisseurs ne sont pas directement informés des désinvestissements, sauf dans le cadre de réunions de présentation de notre méthodologie, ou sur demande.

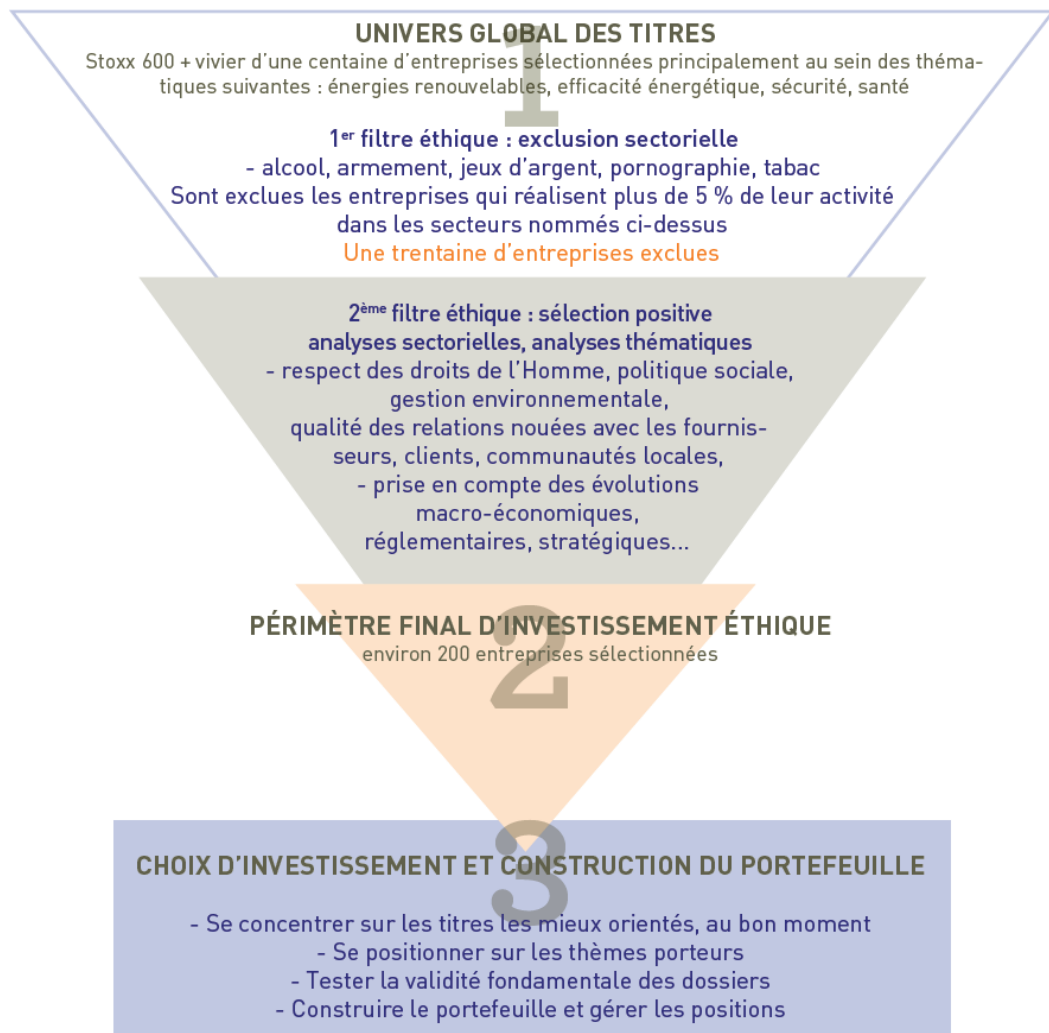
- Dans quelle mesure les résultats de la politique d'engagement sont-ils intégrés dans la sélection des entreprises/émetteurs ?

Quand l'étude d'une entreprise fait l'objet d'un « ballottage » au sein de notre comité de gestion ISR (manque d'information, difficulté d'évaluer les résultats obtenus par une initiative ESG, controverses spécifiques dont le groupe a fait l'objet...), les analystes ISR conviennent d'aller à la rencontre de l'entreprise pour approfondir les politiques sociales et environnementales, ainsi que la gouvernance qu'elle a mise en place. Suite à ce dialogue, le comité valide ou infirme l'intégration de la valeur dans le périmètre d'investissement ISR.

Synthèse de la grille d'analyse extra-financière adoptée pour la sélection des émetteurs souverains des fonds communs de placement :



Synthèse des différentes étapes du processus de gestion appliqués aux fonds communs de placement :



| Politique d'engagement

- Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ?

Les objectifs de la politique d'engagement de Meeschaert Asset Management sont multiples :

- **Aider à la décision** d'intégration de l'entreprise au périmètre d'investissement, par une meilleure compréhension des stratégies ESG internes.
 - **Faire remonter**, auprès de responsables du développement durable et des ressources humaines, les controverses identifiées par les réseaux de nos partenaires associatifs dans les lieux d'implantation d'usines appartenant au groupe.
 - In fine, s'impliquer de façon proactive dans l'amélioration des politiques et des pratiques de certaines entreprises, en matière sociale, environnementale et de gouvernance.
- Comment Nouvelle Stratégie 50 établit-il la liste des entreprises/émetteurs avec lesquels il va, en priorité, pratiquer l'engagement ?

La liste des entreprises faisant l'objet d'une démarche d'engagement va être déterminé en fonction des résultats des analyses sectorielles et thématiques, des campagnes de plaidoyer que veulent privilégier nos partenaires associatifs, ainsi que des évolutions des problématiques ESG sur la scène nationale et internationale.

- Qui pratique l'engagement au nom du fonds ?

La politique d'engagement est effectuée par notre équipe d'analystes ISR, en lien avec les gérants et les partenaires impliqués dans cette thématique (Proxinvest, Phitrust, CCFD – Terre Solidaire, Ethique et Investissement...). L'agence de notation sociale Ethifinance a aidé Meeschaert Asset Management dans la formalisation d'une politique d'engagement actionnarial.

- Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?

Meeschaert Asset Management participe à des consultations publiques, à des initiatives internationales et à des coalitions d'investisseurs, destinées à améliorer les pratiques des entreprises. Ainsi, notre groupe a apporté sa contribution au débat lancé sur site du Ministère du développement durable, au sujet du Grenelle de l'Environnement, ainsi que celui portant sur la transparence fiscale dans les industries extractives (norme IFRS 6). Meeschaert Asset Management est également signataire du « Carbon Disclosure Project », encourageant les entreprises à intégrer dans leur stratégie les risques liés au changement climatique et à communiquer sur leurs émissions de gaz à effet de serre en utilisant une méthodologie commune. Enfin, nos analystes ISR participent à des groupes de travail au sein du Forum pour l'Investissement Responsable qui font l'objet de rencontres avec les entreprises. Depuis 2013, Meeschaert Asset Management a formalisé sa politique d'engagement afin de structurer le dialogue instauré avec les entreprises.

- Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ?

L'efficacité de l'activité d'engagement est difficilement mesurable. Elle se concrétise avant tout par la qualité du dialogue établi avec l'entreprise. Lorsque cette dernière donne l'ensemble des informations demandées et est attentive aux controverses relayées par Meeschaert Asset Management, l'initiative peut déjà être considérée comme utile. Par la suite, l'amélioration de la communication du groupe en ce qui concerne les sujets ESG évoqués au cours de la rencontre constitue également un signal faible de l'efficacité de

l'activité. De façon plus quantifiable, les résultats des votes aux assemblées générales représentent des signaux forts du succès ou de l'échec de l'engagement actionnarial mené au niveau de l'ensemble du groupe (capacité à déposer une résolution à l'ordre du jour, retrait d'une résolution par le groupe pour éviter un vote sanction, part importante des voix négatives lors du vote d'une résolution...). Au niveau d'une société de gestion indépendante comme Meeschaert Asset Management, une démarche d'engagement visant les grosses entreprises ne peut être réellement efficace sans l'implication de partenaires associatifs ou d'une coalition d'investisseurs. D'où l'importance des partenariats tissés au cours du temps. Le dialogue est d'autant plus efficace auprès des petites et moyennes capitalisations pour Meeschaert Asset Management.

- Si elles existent, quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ?

Si l'engagement s'avère infructueux, Meeschaert Asset Management peut décider de voter contre les résolutions proposées dans le cadre de l'assemblée générale. En dernier recours, une sortie de l'entreprise du périmètre d'investissement est envisageable.

- Des activités d'engagement ont-elles eu lieu au nom de Nouvelle Stratégie 50 pendant l'année écoulée ?

Depuis 2011, Meeschaert Asset Management participe au groupe de travail CorDial, créé dans le cadre du Forum pour l'Investissement Responsable. Les récentes réflexions portent sur l'élaboration d'une définition commune de l'ISR et sur la labellisation de l'ISR en France. Pour chaque thématique identifiée, un questionnaire commun est établi et sert de support aux rencontres avec des représentants d'entreprises françaises. Au total, une soixantaine d'entreprises du SBF 120 ont ainsi été visitées par les différents membres du groupe de travail, composé d'investisseurs, d'intermédiaires financiers et d'agences de notation sociale. Par ailleurs, Meeschaert Asset Management et l'Association Ethique et Investissement ont soutenu, en 2014, l'action d'engagement de l'ONG CCFD Terre-Solidaire auprès de 40 entreprises qui portait sur un questionnaire sur les entreprises et leurs manières d'aborder le respect des droits de l'Homme. Le résultat de cet engagement est disponible sur le lien suivant : <http://ccfd-terresolidaire.org/infos/rse/multinationales-et-4677>)

| Politique de vote

- Nouvelle Stratégie 50 dispose-t-il d'une politique de vote ?

Meeschaert Asset Management a élaboré une politique de vote qu'elle s'attache à réactualiser régulièrement et à appliquer lors de chaque assemblée générale à laquelle elle participe. Meeschaert exerce ses droits de vote pour toutes les sociétés composant ses fonds commun de placement (FCP), dès lors qu'elles sont membres du CAC 40, du SBF 120 ou de l'Eurostoxx 50, qu'elles représentent plus de 0,25 % de l'encours total des FCP ou qu'elles ont été sélectionnées pour leur spécificité dans le cadre des études sectorielles et thématiques.

La politique de vote de Meeschaert Asset Management s'articule autour de sept grands principes de gouvernance :

- Importance de la démocratie actionnariale
- Intégrité des comptes
- Gestion raisonnée des fonds propres
- Séparation des pouvoirs de présidence et de direction exécutive
- Transparence, équité et conditionnalité de la politique de rémunération
- Indépendance du conseil
- Transparence de l'information sociale et environnementale

Meeschaert Asset Management nuance l'application de ces principes en fonction de la ventilation du capital (entreprise familiale ou à capital diversifié), de l'identité des actionnaires (Etat, investisseurs institutionnels, salariés...) et du secteur d'activité (secteur stratégique au niveau national ou activité ordinaire).

De façon plus précise, la politique de vote prévoit une ligne de conduite pour la plupart des résolutions proposées en assemblée générale. Elle conditionne l'approbation de chaque résolution au respect d'un certain nombre de critères destinés à améliorer les pratiques de gouvernance et la politique sociale. Ainsi, Meeschaert Asset Management s'appliquera à voter contre l'indemnité de départ d'un mandataire social dont le montant serait jugé excessif au regard de sa politique de vote (deux ans de rémunération annuelle maximum à condition que l'ancienneté soit suffisante). De même, la nomination d'un administrateur qui cumulerait plus de cinq mandats au sein de grandes entreprises fera, par exemple, l'objet d'un refus. En revanche Meeschaert Asset Management, favorable à l'actionariat salarié, votera en faveur d'une augmentation de capital réservée aux salariés et aux mandataires sociaux à condition que le plan satisfasse aux exigences de la politique (distinction entre la part dédiée aux mandataires et celles réservée aux salariés, interdiction pour un mandataire de percevoir plus de 0,1 % du capital...). De la même manière, Meeschaert Asset Management soutient l'initiative « say on pay » et utilise pleinement son droit d'actionnaire pour se prononcer sur la rémunération de l'exécutif. Feront l'objet d'un vote positif les rémunérations non excessives, transparentes au niveau des critères d'attributions et présentant une part liée aux performances à long terme. A l'inverse, feront l'objet d'un vote contestataire toutes les résolutions qui ne respectent pas les attentes présentées ci-dessus.

La politique de vote est destinée à évoluer. Elle est remise à jour en raison de l'intégration de nouvelles problématiques dans les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ou d'un durcissement des exigences quant au respect des critères ESG. La politique de vote a été actualisée au début de l'année 2014.

- Le ou les fonds rendent-ils public leurs votes et les raisons qui ont conduit à leurs choix ?

La politique de vote est disponible dans son ensemble sur le site internet de Meeschaert <http://isr.meeschaert.com/wp-content/uploads/sites/20/2016/04/Politique-de-vote-MAM2016.pdf>. Chaque année, la société met également en ligne un compte rendu des votes réalisés. Meeschaert Asset Management précise le nombre d'assemblées générales pour lesquelles elle a voté ainsi que la proportion de résolutions qui ont fait l'objet d'un vote favorable et celles pour lesquelles la société s'est abstenue ou a voté de façon négative. Meeschaert Asset Management indique également, pour chaque société et chaque résolution, dans quel sens elle a voté et le justifie. Elle s'attache enfin à préciser, pour l'ensemble des sociétés, le pourcentage de vote favorable et défavorable exprimé pour chaque type de résolution. Ces informations sont regroupées sur le site Meeschaert ISR, rubrique « L'engagement actionnarial » sous la rubrique « Politique de vote et activités de l'année 2015 » et à l'adresse : http://isr.meeschaert.com/wp-content/uploads/sites/20/2016/04/Statistiques-de-l'exercice-des-droits-de-vote-2015_VF-MAM.pdf.

- Les fonds actions Meeschaert Asset Management soutiennent-ils des résolutions d'actionnaires ?

En 2015, nous avons participé à différentes campagnes de dépôt de résolutions initiées par nos partenaires.

Nous avons fait partie d'une coalition d'actionnaires menée par Phitrust concernant l'inscription d'une résolution à l'assemblée générale d'Orange, proposant le maintien des droits de vote simple. Cette résolution a recueilli le seuil minimum légal de détention

d'actions permettant son inscription à l'ordre du jour. Celle-ci a récolté 43.3% des votes positifs, ce qui n'a pas permis l'adoption de cette résolution.

- Des votes ont-ils eu lieu l'année écoulée en lien avec les critères ESG du fonds ?

Au cours de l'année 2015, les principaux types de résolutions sur lesquels s'est prononcée Meeschaert sont :

- Approbation des comptes et affectations du résultat
- Conventions réglementées
- Décisions entraînant une modification des statuts
- Désignation des contrôleurs légaux des comptes
- Nomination et révocation des organes sociaux
- Programmes d'émissions et de rachats de titres de capital

Par exemple, nous avons voté contre des plans d'attribution d'actions gratuites quand le plafond individuel pour les dirigeants mandataires sociaux est supérieur à 0,1 %. Nous avons également voté contre l'approbation d'indemnités de départ prévues pour les mandataires sociaux quand nous avons estimé que la rémunération était excessive. L'ensemble des résolutions touche de près à la gouvernance. Beaucoup sont à même d'avoir une influence sur la politique sociale de l'entreprise. Ainsi, une émission d'actions à destination unique des salariés peut leur permettre d'être représentés au conseil d'administration puisque un dépassement du seuil de 3 % de salariés actionnaires doit donner lieu à la nomination d'administrateurs issus du salariat.